

**Favoriser l'accès à l'emploi
et l'insertion professionnelle des jeunes :**

**Lancement du programme
« Action Prioritaire au Recrutement »**

Déplacement à Villiers sur Marne

18 octobre 2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Déplacement de Jean-Louis BORLOO,

Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Favoriser l'accès à l'emploi **et l'insertion professionnelle des jeunes :** **lancement du programme Action Prioritaire au Recrutement**

Jean-Louis Borloo, Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement a rencontré les acteurs de « l'Escale » le mercredi 18 octobre à Villiers sur Marne (94). Cette structure propose de multiples services : information et recherche d'emploi au sein de la mission locale, cours d'alphabétisation, espace d'animation et de socialisation dédiée aux familles avec la ludothèque... Ce lieu d'accueil au cœur du quartier accompagne ainsi jeunes et familles dans leur insertion sociale et professionnelle.

A cette occasion, Jean-Louis BORLOO a fait la connaissance des premiers jeunes inscrits dans le nouveau programme APR (Action Préparatoire au Recrutement).

Les **Actions Préparatoires au Recrutement** consistent en une formation d'adaptation au poste de travail en entreprise pour favoriser l'accès plus rapide à l'emploi. Cette nouvelle mesure, présentée à l'occasion du séminaire gouvernemental de Troyes 31 août 2006, est destinée en priorité aux titulaires de CIVIS et aux demandeurs d'emploi non indemnisés. **Les jeunes bénéficient d'un stage en entreprise d'une durée de 1 à 3 mois, au cours duquel les bénéficiaires reçoivent une formation financée par l'Etat. Les entreprises s'engagent à les embaucher à l'issue de la formation, en CDI ou en CDD de plus de 6 mois.**

Avec les équipes emploi solidarité, les opérations d'outplacement, les Actions préparatoires au recrutement constituent un outil indispensable d'insertion et d'égalité des chances pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficulté.

SOMMAIRE

1. Les « Actions Préparatoires au Recrutement »

pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et satisfaire les offres d'emploi

2. Les actions de mobilisation pour l'emploi

en faveur des jeunes résidant en zones urbaines sensibles

3. Les actions d'accompagnement vers l'emploi

- Les entretiens individuels des missions locales et de l'ANPE
- Accompagnement des jeunes diplômés vers l'emploi durable : les opérations d'outplacement.
- Insérer les jeunes en difficultés avec le CIVIS et le PAVA (Parcours d'accès à la vie active)
- Les grandes entreprises s'engagent (AREVA, SNCF...)

4. Favoriser l'égalité des chances par un meilleur accès aux grandes écoles

- Exemple : Le Cercle Passeport Promotions Télécoms, créé par 6 entreprises télécoms* (* Alcatel, Ericsson France, Motorola France, Nokia France, SFR, Siemens France)

5. La création des plates-formes de vocation

- des méthodes de recrutements innovantes qui favorisent l'emploi et permettent de lutter contre les discriminations

6. Favoriser la création d'entreprises

- Une dynamique de création d'entreprises dans les quartiers
- Les zones franches urbaines
- L'opération Talents des cités 2006 qui récompense les initiatives de jeunes créateurs d'entreprises dans les quartiers.

LES ACTIONS PREPARATOIRES AU RECRUTEMENT POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES ET SATISFAIRE LES OFFRES D'EMPLOI

▪ CONTEXTE

Encore trop d'offres d'emploi recueillies par l'ANPE ne sont pas satisfaites, ce qui ralentit le développement de nombreux projets en entreprise. Certains postes disponibles pourraient être pourvus par des demandeurs d'emploi qui ont des aptitudes, des compétences ou qualifications proches de celles requises par l'employeur.

▪ ACTIONS

Les *Actions Préparatoires au Recrutement (APR)* sont destinées aux demandeurs d'emploi non indemnisés, qui ont des compétences proches de celle requises pour une offre d'emploi disponible et non satisfaite, avec une priorité particulière pour les 230 000 jeunes entrés en CIVIS.

Elles sont d'une **durée maximum de 3 mois** (soit jusqu'à 450 heures).

Il s'agit de mettre en place une *action préparatoire au recrutement*, consistant en une formation d'adaptation au poste de travail en entreprise, pour favoriser l'accès plus rapide à l'emploi, notamment pour les jeunes accompagnés dans le cadre du contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS).

Le taux d'embauche à l'issue de *l'action préparatoire au recrutement* se situerait au-dessus de 80%.

▪ ENTREPRISES ELIGIBLES

Les APR sont proposées aux entreprises qui **s'engagent, à recruter le demandeur d'emploi** sur un emploi durable **à l'issue de sa formation**.

- soit en CDI ou en CDD de plus de 6 mois ;
- soit dans le cadre d'un contrat en alternance.

▪ REMUNERATION

Le demandeur d'emploi non indemnisé bénéficie du **statut de stagiaire de la formation professionnelle**. Au titre de sa rémunération, il bénéficie:

- **soit du maintien de son allocation de minimum social (ASS, API, AAH, RMI)** et de la prise en charge de la protection accident du travail ;
- **soit de la rémunération associée au statut de stagiaire de la formation professionnelle** s'il ne perçoit aucune allocation (soit 652 € par mois, ou 340 € pour les moins de 26 ans).

▪ PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La durée maximale de la formation est de **3 mois** (soit jusqu'à 450 heures).

La formation est **prise en charge par l'Etat** via une aide forfaitaire de 3 € par heure de formation (soit 450 euros par mois), versée par le CNASEA.

- **OBJECTIFS CHIFFRES**

50 000 *actions préparatoires au recrutement* sont prévues d'ici fin 2007.

- **CALENDRIER**

Les premières *actions préparatoires au recrutement* sont signées à Villiers sur Marne le 18 octobre 2006 en présence de Jean-Louis BORLOO.

- **LES PREMIERES ENTREPRISES SIGNATAIRES DANS LE VAL DE MARNE**

- **IKEA** s'engage à recruter un jeune en CDI à l'issue d'une action préparatoire au recrutement d'un mois ;
- L'association **Val de Brie** s'engage pour sa part à recruter en CDD d'un an à l'issue de l'APR d'un mois.

LES ACTIONS DE MOBILISATION POUR L'EMPLOI EN FAVEUR DES JEUNES RESIDANT EN ZONES URBAINES SENSIBLES

■ CONTEXTE

La baisse du chômage doit profiter à tous, notamment aux jeunes des quartiers, où la situation de l'emploi est particulièrement difficile avec un taux de chômage qui est le double de la moyenne nationale. Pour agir plus efficacement, la priorité n'est pas de créer des mesures ou des dispositifs nouveaux, mais de mettre en place une organisation plus opérationnelle permettant de **mobiliser les acteurs de l'emploi et de concentrer les moyens de la politique de l'emploi dans les quartiers.**

■ ACTIONS

A l'initiative du préfet, dans chaque zone urbaine sensible (ZUS) sont organisés des « **groupes solidarité emploi** ». Ils rassemblent les différents acteurs concernés et désignent chacun un pilote. Des objectifs précis et mesurables sont fixés, en particulier la réduction de l'écart entre le taux de chômage de la ZUS et celui de son environnement.

Ces « **groupes solidarité emploi** » disposent de tous les instruments de la politique de l'emploi pour répondre à des situations spécifiques des demandeurs d'emploi :

- les peu qualifiés, qui ont à la fois besoin d'une qualification professionnelle d'une formation sociale,
- les chômeurs victimes de discriminations liées à leur quartier d'habitation,
- les jeunes qui n'ont jamais bénéficié d'une orientation personnelle et professionnelle.

Plusieurs outils sont également développés et renforcés avec des moyens spécifiques :

- Par décret du 14 juin 2006, l'accès au dispositif de « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » (**SEJE**) ou « **contrat jeune en entreprise** » a été élargi à tous les jeunes résidant en ZUS quelque soit leur niveau de diplôme.
- renforcement de l'aide à la formation pour le **PACTE** (aide de 1000 € par contrat) ;
- 20 000 places supplémentaires en **formation aux savoirs de base fondamentaux** (ateliers pédagogiques personnalisés, APP ; Insertion réinsertion illettrisme, IRILL) ;
- Un **accompagnement systématique par des cabinets d'outplacement**
- Le redéploiement de moyens de l'ANPE vers les ZUS ;
- Le **développement du parrainage des jeunes** par des salariés et des jeunes retraités.

■ CALENDRIER

Les 100 premiers « groupes opérationnels solidarité emploi » seront mis en place d'ici la fin de l'année dans les **100 zones franches urbaines**. Les 750 ZUS devront bénéficier de ce dispositif dans le courant de l'année 2007.

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI

▪ Les entretiens individuels avec les missions locales et l'ANPE

Lancée au 1er décembre 2005 conjointement par les réseaux ANPE et Missions locales, une opération d'outplacement a été conduite à son terme et prolongée jusqu'au 30 juin dernier. Durant cette période **128 000 jeunes des ZUS ont été reçus par les Missions locales, dont 46 000 ont pu être orientés vers un emploi ou une formation et 25 000 sont entrés dans le dispositif d'accompagnement vers l'emploi durable, le CIVIS.**

De son côté l'ANPE a reçu en entretien individuel **82 819 jeunes**, sachant qu'à fin août 59 882 jeunes étaient toujours inscrits en fichier et repérés au titre du plan d'action. Chaque jeune a donc eu en moyenne 1,38 entretien avec un conseiller ANPE.

120 671 mises en relation sur des offres d'emploi ont été réalisées, soit une moyenne de 1,4 mise en relation par jeune reçu ; **18 456 jeunes sont entrés en prestation d'accompagnement ; 5750 jeunes ont bénéficié d'une évaluation ; 11 222 jeunes ont été orientés vers une formation.**

L'ANPE a également développé des actions spécifiques dans le cadre de ce plan d'action : partenariat avec le MEDEF pour participation aux forums « **nos quartiers ont des talents** », mise en place d'une plate-forme à La Défense destinée à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés résidant en ZUS (A fin août 850 jeunes ont eu un entretien avec des entreprises souhaitant recruter ; 118 ont eu une proposition de poste).

En terme d'impact, 57 471 jeunes sont sortis au moins une fois des fichiers de l'ANPE depuis le début du plan d'action, soit 69 % des jeunes reçus ;

Par ailleurs pour mieux accompagner et répondre aux besoins de jeunes, 60 antennes ANPE vont être délocalisées en banlieue.

▪ Accompagnement des jeunes diplômés vers l'emploi durable

- Depuis janvier 2006 des organismes privés retenus sur appel d'offre sont chargés par l'ANPE de conduire à l'emploi durable 5000 jeunes de niveau bac+2 minimum et résidant en ZUS. Fin juillet dernier, un millier de jeunes bénéficiaient de cette mesure;
- En septembre 2006, un nouvel accompagnement **par des cabinets d'outplacement** destinés aux jeunes diplômés bac +3 en CIVIS a été lancé ;



- **Accompagner et insérer les jeunes en difficulté**
 - le CIVIS
 - le PAVA (Parcours d'accès à la vie active)

Le Plan de cohésion sociale a mis en place le CIVIS qui s'adresse initialement aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, notamment sortis du système scolaire sans qualification. Il s'agit d'un accompagnement, conçu à partir d'une approche globale des difficultés rencontrées par les jeunes (accès aux soins, logement, mobilité par exemple).

La loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise du 21 avril 2006 ouvre le dispositif du CIVIS à tout jeune de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion, quel que soit son diplôme ou niveau de qualification.

Les missions locales et PAIO ont le soin de garantir cet accompagnement avec le CIVIS.

- **230.274 jeunes sont entrés en CIVIS au 31 août 2006** (données France métropolitaine), soit 8 233 entrées en août.
- **La loi Egalité des Chances est venue renforcer les mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes avec le parcours d'accès à la vie active (PAVA) :** Ce dispositif s'adresse aux jeunes en CIVIS, dont 40 000 résidant en ZUS. Une première mesure du PAVA, initiée en juin dernier, est en œuvre, dont 1500 jeunes bénéficient déjà. Il s'agit de stages rémunérés mis en place par l'AFPA et débouchant sur des emplois en contrat de professionnalisation. 50 000 stages de ce type seront mis en place d'ici les prochains mois. Par ailleurs un autre volet du PAVA consiste à proposer une assistance renforcée par des cabinets des jeunes en difficulté. L'appel d'offre est en cours ; 20000 jeunes sont concernés.

▪ **Les grandes entreprises s'engagent :**

Une dizaine de grandes entreprises ont d'ores et déjà formalisé leur engagement au côté du service public de l'emploi, en lien avec le conseil national des missions locales pour favoriser l'insertion de près de 2000 jeunes en CIVIS :

- le groupe AREVA s'est engagé en ce sens le 13 septembre dernier, par un accord prévoyant notamment d'intégrer 100 jeunes issus des quartiers sensibles dans les métiers de l'énergie.

- La SNCF recrute dans les quartiers et organise des forums « Egalité et compétences » : l'entreprise publique a organisé depuis l'an dernier huit rendez-vous de recrutements dans des quartiers sensibles à Trappes, Sarcelles, Melun, Saint-Denis de la Réunion, Marseille, Nancy, et le dernier en octobre à Evry. Depuis mars la SNCF a ainsi recruté en CDI plus de 200 jeunes issus des ZUS soit près de 20% des candidats rencontrés sur ces forums.



FAVORISER L'ACCES AUX GRANDES ECOLES

Les entreprises du cercle « passeport télécom » s'engagent en faveur de la formation et de l'égalité des chances

Le Cercle Passeport Promotions Télécoms, créé par 6 entreprises télécoms* en partenariat avec les ministères de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement et de l'Education nationale, annonce que 91 des 123 étudiants de sa première promotion ont intégré une Ecole d'ingénieurs de leur choix.

Ces jeunes sont titulaires d'un BTS (industriel du génie électrique) et ont été retenus par leurs enseignants sur deux critères : leur haut potentiel ; leur statut de boursier et/ou le fait que leur lycée soit situé en Zone Urbaine Sensible ou à proximité.

Chacun d'entre eux a bénéficié, lors d'une année de classe préparatoire, de l'appui d'un tuteur volontaire, qui leur a ouvert l'accès à l'entreprise (visites de sites, stages...), les a aidés à construire leur projet (conseils, préparation aux entretiens, cours de langues...) et à se constituer un réseau professionnel.

Le 3 octobre dernier marque la « Rentrée des tuteurs », avec cette année 337 tuteurs, issus des 6 entreprises du Cercle, qui accompagneront les jeunes bénéficiaires tout au long de leur scolarité.

En 2006-2007, le Cercle est partenaire de 21 classes préparatoires ATS, destinées aux élèves de BTS, mais aussi de 15 classes préparatoires TSI ou ECT, accueillant des bacheliers de la filière technologique qui se destinent à des écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Pour la rentrée 2006, 350 élèves sont identifiés cette année par leurs enseignants et bénéficieront du tutorat personnalisé : parmi eux, 77 % des élèves en classe préparatoire sont des boursiers de l'Education Nationale.

Le Cercle Passeport Promotions Télécoms manifeste la mobilisation unique d'un secteur professionnel - les télécoms - et de l'Etat. Elle tire sa force de l'engagement solidaire des enseignants et des collaborateurs des **6 entreprises partenaires, pour la promotion socioprofessionnelle de jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles.**

La « Rentrée des tuteurs » s'est déroulée mardi 3 octobre aux Galeries nationales du Grand Palais en présence de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, qui souhaite ainsi témoigner son soutien à cette action concrète en faveur des jeunes et exemplaire en termes d'égalité des chances.

Le Cercle Passeport Promotions Télécoms est présidé par Frank Esser, président de SFR.

*** Alcatel, Ericsson France, Motorola France, Nokia France, SFR, Siemens France**

LA CREATION DES PLATES-FORMES DE VOCATION

Les plates-formes des vocations sont principalement alimentées par des jeunes CIVIS adressés par les Missions locales. Ils fonctionnent en recourant à la méthode du recrutement par habiletés.

Toutes les plates-formes de vocation ouvertes travaillent en particulier sur **15 à 20 métiers porteurs ou en tension** sur leur bassin d'emploi, principalement :

- les métiers du bâtiment et des TP
- les métiers de l'hôtellerie restauration
- les métiers de la vente et de la grande distribution
- les métiers des services à la personne
- les métiers de l'industrie (selon les bassins d'emploi)
- les métiers de la sécurité et du nettoyage.

81 sites plates-formes de vocation sont ouverts couvrant l'ensemble des villes importantes où se trouvent les publics cibles. **28 autres sites sont en projet**, la plupart devant ouvrir d'ici la fin 2006.

- **63 161** candidats ont été évalués par les plates-formes de vocation depuis début 2006.
- **39 109** ont été évalués positivement et présentés sur une ou plusieurs offres d'emploi
- **12 282** candidats déjà recrutés grâce à l'action des plates-formes en 2006.

• De nombreuses entreprises mobilisées autour des plates-formes de vocation

Des partenariats sont engagés avec plusieurs grandes entreprises (Véolia, Accor, Carrefour, Auchan, Flunch, Eiffage, PSA notamment) mais également avec les branches professionnelles et leurs représentants (FFB, CAPEB, AFT/IFTIM, UMIH notamment) pour permettre de faire converger des offres d'emploi vers les plates-formes de vocation.

FAVORISER LA CREATION D'ENTREPRISES DANS LES QUARTIERS

▪ Une véritable dynamique de création d'entreprises dans les quartiers

Dans les quartiers, on note un dynamisme supérieur à la moyenne nationale en termes de création d'entreprise (croissance de 10,5% supérieure à la moyenne nationale de 6%) notamment les Très petites entreprises. (Source Adie)

Les zones franches urbaines participent pleinement à ce dynamisme.

▪ Les Zones franches urbaines

- le dynamisme économique se confirme dans les ZFU et plus particulièrement dans les ZFU créées en 2004.

Celles-ci connaissent une croissance rapide du nombre d'établissements implantés (+ 9% contre 1,7% dans les unités urbaines). Dans près de 2 cas sur 3 il s'agit d'une création d'établissement ;

- une amélioration en termes d'emploi : le nombre de demandeurs d'emplois a baissé de plus de 20% dans 42 ZFU de 1ère génération. Cette évolution se confirme en 2005.

- environ 13 900 établissements bénéficient d'une exonération de cotisations sociales patronales de fait de leur implantation dans l'une des 85 zones franches urbaines soit 67 700 salariés concernés pour l'ensemble des ZFU.

Les effectifs salariés totaux dans les ZFU augmentent de plus de 5 000 en 2005, l'essentiel de cette hausse étant constaté dans les ZFU de seconde génération.

- La loi pour l'égalité des chances prévoit la création de 15 nouvelles ZFU : entrée en vigueur dès approbation du décret en Conseil d'Etat (en cours d'examen).

- Il est attendu de ces créations une augmentation de 50 % du nombre d'entreprises et 12000 emplois supplémentaires, dont 4 000 pour les habitants des quartiers ;



L'opération Talents des Cités pour encourager les jeunes créateurs d'entreprises dans les quartiers

A l'initiative du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et par le Sénat, « Talents des Cités » est un concours national de soutien à la création et au développement d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est mis en œuvre par les Boutiques de Gestion en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Délégation Interministérielle à la Ville, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et les entreprises partenaires : les Groupes Caisse d'Épargne, Casino, Suez, Vinci et les Fondations RATP, Schneider Electric et SFR ainsi que Le Club du XXIème Siècle et HEC.

Plus de 200 créateurs ont d'ores et déjà été récompensés en 5 ans

Cette année les Talents des Cités témoignent de ce bouillonnement. Aide aux personnes âgées ou handicapées, développement durable, services à la personne, volonté de favoriser le lien social, l'épanouissement personnel, le commerce équitable... Dans tous les domaines, les 44 lauréats 2006 prouvent leur sens des valeurs – et que rentabilité peut rimer avec citoyenneté !

- Quelques parcours de réussite dans les quartiers

« Grand Prix du Jury 2006 » et Prix du Sénat :

Yohann ROSENTHAL pour « Du bio à vous »

(Toulouse, quartier du Mirail– Région Midi-Pyrénées)

Yohann ROSENTHAL, 31 ans, a créé en 2005 un commerce de vente et de distribution de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. Il se fait livrer des produits frais de saison par les producteurs de la région et propose deux fois par semaine à ses clients (comités d'entreprises, collectivités, centres sociaux, associations...) des paniers de 6 kg à 11kg. En un an, il a enrichi son réseau de distribution et de prescripteurs qu'il apparente à des partenaires. **Yohann ROSENTHAL** s'est installé dans le quartier du Mirail à Toulouse où il participe à des projets artistiques intergénérationnels au sein de l'association « Pourparler ». Par ailleurs, il est secrétaire local d'une ONG qui développe des projets humanitaires avec l'Inde. **Yohann ROSENTHAL est accompagné par la Boutique de Gestion Créer.**

« Mention spéciale du Jury » Prix de la Fondation SFR :

Rose LUVUVAMU NGUDIPETO et Marie-Rose DOKOTA NSABUKA pour D&L création

(Strasbourg– Région Alsace)

Rose LUVUVAMU NGUDIPETO et Marie-Rose DOKOTA NSABUKA ont occupé plusieurs emplois dans le secteur de l'aide à domicile ou en tant qu'auxiliaires de vie dans des établissements d'accueil. Couturières de formation et diplômées d'état auxiliaires de vie sociale, elles réfléchissent à la création d'une activité qui leur permettrait d'exercer leur talent de couturière auprès des personnes âgées et à mobilité réduite qu'elles côtoient. Elles se lancent dans la confection des vêtements adaptés aux personnes qui ont des difficultés à se mouvoir. Elles ont trouvé des fabricants de tissus à prix abordables en Alsace et dans le sud de la France. Elles espèrent par ailleurs obtenir un prêt à la création d'entreprise et une aide de l'ADIE pour démarrer et montrer ainsi aux jeunes de leur quartier que la réussite est à la portée de tous.

Rose LUVUVAMU NGUDIPETO et Marie-Rose DOKOTA NSABUKA sont accompagnées par le SAP : Service d'amorçage et de projet.

Retrouvez tous les TALENTS DES CITES sur
www.talentsdescites.com

